

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2018

L'an deux mil dix- huit, le treize mars à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, Mme CHANCLOU Séverine, MM. MORIN François, M. MARSOLLET Bernard, GAURIAUD Alain, Adjoints, MM ASTIE Claude, Conseiller délégué, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLET Georges, M. RAVET Aurélien, Mme DORIN Margarida, Mme LEYRIT Anny France, Mme CARDUNER Isabelle, Mme PERCHAIS Sandrine, Mme BOUHIER Amandine M. BEYNAUD Jean François, Mme MASSE Annette. M. JUIN Gérard

M GUILLOT Stéphane a donné pouvoir à M. MORIN

Madame LEYRIT est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation	:	6 mars 2018
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	19

CONJONCTURE BUDGETAIRE

Avant de procéder au vote des documents comptables, Monsieur le Maire rappelle les différents éléments de conjoncture ayant conduit à préparer le budget communal 2018, lors de la réunion de travail des élus du 27 février 2018.

L'exercice budgétaire 2017 : s'est soldé par une exécution maîtrisée du budget.

- ❖ Baisse des charges à caractère général (chapitre 11) : 1 273 073 € contre 1 389 554 € en 2016
- ❖ Augmentation limitée des charges de personnel (chapitre 12) : 1 865 827 € contre 1 725 084 en 2016
- ❖ Accroissement mesuré de la gestion courante (chapitre 65) : 288 522 € contre 258 693 € en 2016
- ❖ Baisse des remboursements des intérêts d'emprunts (chapitre 66) : 45 459 € contre 46 458 € en 2016

Entre 2016 et 2017, les recettes sont en diminution (5 084 417 € contre 5 332 488 €)

On constate une baisse des subventions et des dotations de l'Etat (685 900 € en 2017 contre 735 536 € en 2016) mais il faut également tenir compte de recettes exceptionnelles comme la vente de terrains (731 800 € fin 2015) et un emprunt d'un million d'euros en 2017.

Le bilan a permis néanmoins de dégager 3 841 196 € d'investissement en 2017 contre 3 114 795 € en 2016

Enfin, depuis 2011, les taux d'imposition communaux sont restés inchangés.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : PRESENTATION PAR M. GUILLET

Après sortie du Maire pour l'approbation des comptes administratifs 2017, M. GUILLET, doyen d'âge prend la présidence de la séance et présente au Conseil les documents :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

INVESTISSEMENT		
Dépenses	prévu	3 984 631.48
	réalisé	2 299 748.04
	Reste à réaliser	268 328.29
recettes	prévu	3 984 631.48
	réalisé	3 841 196.23
	Reste à réaliser	0

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	prévu	4 653 593.55
	réalisé	3 552 605.48
recettes	prévu	4 653 593. 55
	réalisé	5 084 417.13
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		1 541 448.19
Fonctionnement		1 424 463.15 (dont 517 029.29 affectés au 1068)

Le Conseil adopte le compte administratif 2017 de la commune à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ECOTAXE

INVESTISSEMENT		
Dépenses	prévu	2 472.00
	réalisé	0
	Reste à réaliser	0
recettes	prévu	2 472.00
	réalisé	2 472.00
	Reste à réaliser	0
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	prévu	99 972.73
	réalisé	94 465.76
recettes	prévu	99 972.73
	réalisé	99 972.73
Investissement		2 472.00
Fonctionnement		5 506.97

Le Conseil adopte le compte administratif 2017 écotaxe à l'unanimité

Monsieur GUILLET, au nom du Conseil, félicite le Maire pour sa gestion prudente permettant d'entrevoir un avenir plus serein si la baisse des dotations de l'Etat continue ainsi qu'à la DGS pour le travail réalisé.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE – ECOTAXE :

Les comptes de gestion pour la commune et l'écotaxe dressés par le Receveur Municipal, sont conformes aux comptes administratifs 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestions 2017 commune – écotaxe.

VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Lors de la réunion de travail du 27 février dernier, il a été décidé de ne pas augmenter les taux communaux compte tenu du montant des excédents et de la possibilité d'investissement conséquent de la commune.

L'état des taxes directes locales pour 2018 peut se résumer ainsi :

	Bases d'imposition	Taux d'imposition	Bases d'imposition	Produits

	2017	2017	prévisionnelles 2018	(bases X taux)
Taxe d'habitation	8 529 442	10.16	8 530 000	866 648
Taxe foncière - bâti	5 523 087	11.24	5 525 000	621 010
Taxe foncière - non bâti	46 227	28.75	43 000	12 362
Produit attendu				1 500 020

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur JUIIN ouvre le débat sur le projet de loi visant à fixer le montant des impôts fonciers sur le montant des revenus. Cela risque d'engendrer pour notre commune un accroissement conséquent des impôts compte tenu du type de population dans l'île de Ré et entraîner de facto, une baisse des dotations de l'Etat.

Ce à quoi, M. le Maire précise que l'outil « fiscalité » est particulièrement difficile à manier pour respecter les équilibres à la fois de la politique Sociale tout en préservant par l'investissement communal annuel les activités économiques de la commune.

Concernant les hausses prévisibles des impôts, M. BEYNAUD rappelle la mise en place de la taxe GEMAPI à l'échelle de l'île de Ré.

AFFECTATION DU RESULTAT

Cette somme, prélevée sur les excédents doit couvrir les restes à réaliser et les annuités d'emprunts en investissement. Le solde des excédents peut alors alimenter les nouvelles dépenses. Cette opération consiste à constater les écritures et mobiliser les crédits sur les dépenses obligatoires.

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 814 406.68
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT COMMUNE	1 424 463.15
A) EXCEDENT AU 31/12/2017
Affectation obligatoire	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1061)
Solde disponible affecté comme suit :	517 029 29
526 affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	907 433.86
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte cette affectation.

ECOTAXE

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	28 301.73
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	5 506.97
A)EXCEDENT AU 31/12/2017	
Affectation obligatoire
• a l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1061)	
Solde disponible affecté comme suit :	
526 affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	5 506.97
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte cette affectation.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE :

Suite à la réunion de travail du Conseil Municipal le 27 février dernier, il est proposé au Conseil le budget suivant :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		Budget 2017	Budget 2018
011	Charges à caractère général	1 497 100.00	1 485 100.00
60	Achat et variation des stocks	472 300.00	458 000.00
61	Services extérieurs	807 000.00	792 000.00
62	Autres services extérieurs	169 500.00	186 800.00
63	Impôts, taxes et versement assimilés	48 300.00	48 300.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 869 873.89	1 891 200.00
62	Autre services extérieurs	182 000.00	150 000.00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	26 400.00	24 000.00
64	Charges de personnel	1 661 473.89	1 717 200.00
014	Atténuations de produits	80 000.00	80 000.00
65	Autres charges de gestion courante	318 834.00	343 200.00
66	Charges financières	51 000.00	40 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	2 000.00
022	Dépenses imprévues	230 000.00	230 000.00
	Total dépenses réelles	4 049 807.89	4 071 500.00
	Total dépenses d'ordre	603 785.66	783 633.86
	Total dépenses de fonctionnement	4 653 593.55	4 855 133.86

RECETTES		Budget 2017	Budget 2018
70	Produits des services, domaine	56 145.00	73 900.00
73	Impôts et taxes	3 000 974.00	2 870 000.00
74	Dotations, subventions et particip.	678 445.00	563 800.00
75	Autres produits de gestion courante	355 000.00	340 000.00
77	Produit exceptionnel		80 000.00
013	Atténuations de charges	55 000.00	20 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	508 029.55	907 433.86
	Total recettes réelles	4 653 593.55	4 855 133.86

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
10	Dotations , fonds divers	10 000.00	
16	Emprunts et dettes	272 084.00	249 700.00
	Total dépenses d'ordre	109 849.69	51 637.52
	Programme d'investissement	3 592 697.79	2 504 083.05
	Restes à réaliser		268 328.29
	Total dépenses d'investissement	3 984 631.48	3 073 748.86
RECETTES			
001	Excédent d'investissement reporté	664 619.00	1 541 448.19
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 606 377.13	697 029.29
16	Emprunt et dettes	1 000 000.00	0
	Total recettes d'ordre	713 635.35	835 271.38
	Total recettes réelles	3 270 996.13	2 238 477.48
	Total recettes d'investissement	3 984 631.48	3 073 748.86

Projet d'investissement pour 2018

PROJET INVESTISSEMENT 2018				
progr.		2 017	RAR 2017	projet 2018
174	batiment divers	31 992,73		86 000,00
175	voirie	480 365,62	61 447,14	925 000,00
179	réseaux divers		2 582,64	40 000,00
187	mairie		767,50	
188	groupe scolaire	78 465,51	1 050,85	135 000,00
190	salle polyvalente	4 466,72		200 000,00
191	terrains divers	466,10		693 083,05
192	cantine	24 944,69	3 252,96	60 000,00
193	marche	30 717,10		
198	matériel divers	2 330,44	176,70	25 000,00
199	service incendie			4 000,00
204	travaux aux plages et zones naturelles	1 113,00		70 000,00
212	terrain de football			4 500,00
213	espaces verts	9 553,80		15 000,00
216	logements sociaux		672,00	90 000,00
217	achat véhicule		34 200,00	6 000,00
222	garderie	4 758,16		3 500,00
223	jeunesse	1 319,94	16,01	2 000,00
230	matériel ST	9 015,26		15 000,00
231	cimetière	19 127,43		20 000,00
232	mairie/salle expo	723 447,87	9 652,70	55 000,00
234	rehabilitation salle du Conseil /mariage	97 533,37	150 520,73	55 000,00
235	requalification place de la liberté	360 006,94	3 990,00	
		1 879 624,68	268 329,23	2 504 083,05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018.

Concernant les projets de travaux et les investissements :

- M. BEYNAUD estime qu'il serait nécessaire de poursuivre les travaux d'entretien du marché permettant ainsi de justifier d'une augmentation des tarifs d'occupation du domaine public ; il faut en particulier prévoir la réparation voire le changement des portes d'entrée qui, selon M. GAURIAUD ont été mal adaptées lors de la conception du projet (trop de portance).
- Compte tenu du nombre important de personnes pendant la période estivale au Marché, M. JUIN sollicite la mise en place d'un défibrillateur dans ce secteur, en complément des 3 existants dans les salles communes.
- Mme PALITO informe le Conseil du projet d'acquisition d'une borne tactile, prévue dans les dépenses d'investissement, afin de supprimer une grande partie des documents papiers affichés à l'accueil.

BUDGET ECOTAXE

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
61521 (terrain)	15 000,00	Excédent reporté	5 506,97
61558 (ONF)	47 177,97	Ecotaxe CDC	71 671,00
6558 (analyse eau)	15 000,00		
TOTAL	77 177,97		77 177,97
<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Acquisition matériel	2 472,00	Excédent reporté	2 472,00

Dans les projets de travaux ONF financés par la commune, il y a lieu de citer les interventions à : PETIT SERGENT (parking), GOUILLAUDS (caillebotis piéton) BIDON V (poursuite de la réfection de l'estacade), les Sauzes (ganivelles).

Concernant les plages, M. JUIN suggère que la dune soit renforcée côté LE BOIS PLAGE au Pas des Grenettes, ce qui pourra être fait sur le budget Ecotaxe après étude de l'ONF

Le Conseil adopte le budget écotaxe à l'unanimité.

- Un débat s'engage au Conseil : M. GUILLET sollicite la mise en place de davantage de racks à vélo à la plage du Petit Sergent. M. JUIN a constaté un aménagement au pas des Petites Folies dont le coût n'a pas été évoqué sur le budget. Ces travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes. Il est également évoqué la nécessité de mettre en place un panneau « Pas de la Batterie » et signaler la commune « LE BOIS PLAGE » pour identifier les lieux.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. MORIN présente au Conseil les propositions de la commission réunie le 8 mars dernier

Nom des Associations	Proposition Subv de fonct	Proposition Subv Excep	vote
	2018	2018	Ne prennent pas part au vote
COMMUNE			
Comité Animation Communale	21 000,00		unanimité
DUNES et LITTORAL	600,00		MM JUIN, BEYNAUD
Sapeurs Pompiers	1 200,00		unanimité
Foyer des Jeunes	4 000,00		unanimité
Ribouldingues	1 250,00		unanimité
Union Locale des anciens combattants du Bois Plage			unanimité
Club de la Bonne Entente	1 300,00		unanimité
"Raises et Venelles du Bois Plage en Ré	150,00		unanimité
L'Encre et la Pierre	10 000,00		M. MORIN (pouvoir de M. GUILLOT)
Ass. Rethaise 4 saisons	1 000,00		unanimité
Comité de Jumelage	2 000,00		M. MORIN, Mme CHANCLOU
Les Amis de la Bibliothèque	4 200,00		unanimité
Ile de Ré Photo Club	4 000,00	400,00	unanimité
Banda'Loups - USB	4 700,00	1 500,00	unanimité
SPORT			
Ré Hand Ball Club	12 000,00	1 000,00	unanimité
Les Foulées Ré'thaises	1 600,00		unanimité
Ré Tennis Club			Unanimité
Fa Si La Danser	1 500,00		Unanimité
Gymnastique Volontaire	600,00		Unanimité
Ré Beach Club	2 000,00		Unanimité
Ré Twirl	1 000,00		Unanimité
SPORTING CLUB RETAIS			Unanimité
SCOLAIRE			
ELEMENTAIRE	2 250,00		Unanimité
MATERNELLE	1 575,00		Unanimité
USEP	600,00		Unanimité
DIVERS			
Chorale des Htes Raises	500,00		Unanimité
Solidarité Paysans Poitou Chtes	300,00		Unanimité
amicale des cols bleus			Unanimité
Chambre des Métiers	328,00		Unanimité
CIDFF Charente-Maritime	200,00		Unanimité
Maison familiale rurale 85280 ST MICHEL EN L'HERM	100,00		Unanimité
TOTAUX	79 953,00	2 900,00	82 853,00

Un débat au sein du Conseil s'engage :

- Il est suggéré par M. JUIN qu'un état des dépenses induites pour la mise à disposition des salles aux associations soit établi et communiqué afin d'informer les Associations des aides

directes (subventions) mais également indirectes (charges d'entretien, d'investissement) consenties par la Commune.

- CONCERNANT l'école Maternelle, M. le Maire informe le Conseil d'un entretien récent avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale. Devant la forte baisse démographique un regroupement des élèves dans les classes existantes et un remaillage « fonctionnel » des écoles est souhaité par l'Inspection. Il a été envisagé pour LE BOIS PLAGE une éventuelle fermeture de classe de l'école maternelle à la rentrée 2018. Aux arguments de l'Inspection Académique sur la possibilité de regrouper les élèves jusqu'à 28 par classe, M. le Maire observe que la commune a consacré 12 agents communaux au pôle « jeunesse », sans compter les agents de surveillance cantine, d'entretien des locaux et de l'intervention des services techniques. Il sera tout mis en œuvre pour obtenir au minimum que cette fermeture soit « conditionnelle » à la rentrée en fonction des effectifs réellement comptés ce jour-là. De plus, l'attribution des logements au Hameau de « Rochefort » va entraîner l'accroissement du nombre d'enfants aux écoles. Il sera nécessaire de faire un bilan à la rentrée et non décider dès à présent.
- A la question de M. JUIN sur le positionnement des autres communes de l'île de Ré sur cette problématique, M. le Maire précise que chaque Maire agit, ainsi que le Président de la Communauté de Communes pour conserver le maximum d'écoles sur l'île de Ré.
- M. GUILLET rappelle qu'il faut être vigilant lors de l'attribution des subventions car il s'agit d'argent public et que, parfois, certains événements sont subventionnés par d'autres collectivités, ce qui est à éviter absolument.

TOILETTES PUBLIQUES :

Afin de réaliser les toilettes publiques pour la clientèle du marché, une déclaration Préalable de travaux doit être déposée.

Après consultation dans le cadre d'un marché public, l'installateur retenu propose un projet s'élevant à 29 960 € HT

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

A la demande de M. BEYNAUD qui souhaite connaître s'il a été tenu compte du niveau de consommation d'eau et de praticité du module dans les critères de sélection de l'entreprise, M. ASTIE précise que l'entreprise retenue était la mieux-disante (rapport qualité/prix) et que le choix a été fait sur l'intégration optimum dans l'environnement.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Une demande de subvention au titre des Amendes de police peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la création du parking de la rue de la Grange.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 89 036.40 € TTC soit 74 197.00 € HT
La subvention possible est de 40 % plafonnée à 50 000 € de travaux.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

SDEER : MISE EN PLACE D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE.

Dans le cadre d'une convention tripartite, le Conseil Départemental a élaboré et remis au SDEER un schéma départemental d'implantation pour une infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le Bois Plage est concerné pour la mise en place d'une borne sur le réseau principal (57 points dit « principaux » et 57 points « optionnels » ont été envisagés).

Pour ce faire, il convient de transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructure de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.

Le montant de l'investissement 35 000 € HT et le coût annuel de fonctionnement d'une borne à recharge rapide (abonnement télécom, supervision, assistance, monétique, etc...) estimé à environ 3 000 à 5 000 € serait entièrement pris en charge par le SDEER.

Après les observations de M. RAVET qui connaît le problème pour l'équipement de son camping, le Conseil décide de sursoir à la décision. Il souhaite que ce dossier soit examiné en commission voire pour davantage creuser le sujet : le prix semble très élevé et la maintenance n'est pas évoquée.

SUPPRESSION D'UNE REGIE

La régie concernant l'encaissement des horodateurs n'aura plus d'activité en 2018. Il est proposé au Conseil de la clôturer.

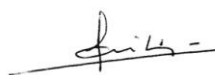
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de protection au marché : mise en place provisoire d'obstacles contre véhicules béliers (en attente de travaux définitifs prévus après la saison touristique)
- Plan de Prévention des Risques Naturels : il est maintenant opposable aux tiers. Il en est tenu compte lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Surveillance nocturne : elle débutera le week-end de pâques, 1^{er} et 8 mai, le pont de l'ascension, pentecôte et tous les jours juillet et aout.
- Calendrier :
 - ✚ Réunion des commerçants de la halle : le 15 mars à 19 h en mairie
 - ✚ Cérémonie du 19 mars 2018 à 10 h 15 – square du 19 mars
 - ✚ Du 23 au 25 mars : bourse aux vêtements
 - ✚ 31 mars : soirée karaoké du Foyer
 - ✚ Commission Communale des Impôts : le 4 avril à 14 h
 - ✚ Conseil Communautaire : le 12 avril 2018 à 14 h 30
 - ✚ Prochain conseil le 17 avril 2018 à 18 h 30

La séance est levée à 20 h 40

Le Maire,



Jean-Pierre GAILLARD

